Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260616-0206202602-DE

DELIBERATION N° 2026/06/2026/02
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 16 juin 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, Céleste DE ALMEIDA NETO, ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Ghislaine de SALINS

Absents excusés : LAMY Didier Thibault MARCHADIER

Secrétaire de Séance : Eddy PAUTHONNIER

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 9 – Votants : 9

COMMISSION APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame la Sous-Préfète qui signale que la composition de la commission d'appels d'offres est irrégulière et donc de procéder à l'élection d'une nouvelle commission, composée de 3 titulaires et de 3 suppléants car le Maire est président droit donc n'est pas titulaire de la commission.
Monsieur le Maire propose donc d'élire une nouvelle commission d'appel d'offre en stipulant les titulaires et les suppléants ;

Après en avoir procédé à l'élection de la nouvelle commission d'appel d'offre, cette dernière se compose de 3 Titulaires :
- Eddy PAUTHONNIER
- Filipe DE ALMEIDA NETO
- Céleste DE ALMEIDA NETO

De 3 Suppléants :
- Didier LAMY
- Policarpo MENDES RIBEIRO
- AURORE ABOAF

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 16 juin 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22980 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Eddy PAUTHONNIER